

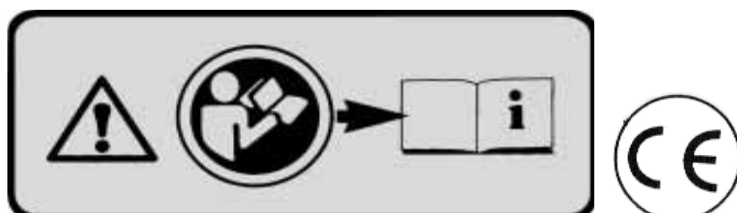


Cuve de transfert gasoil 2500L 5000L 9000L



MANUEL D'INSTALLATION et DE MISE EN SERVICE

Lire avant de procéder à l'installation et à l'emploi du réservoir



Précautions d'emploi

Lire l'ensemble de cette notice avant toute utilisation.

Eviter tout contact avec des surfaces trop abrasives ou saillantes.

Ne jamais dépasser la capacité nominale du produit (8550L pour la cuve 9000L ; 4750L pour la cuve 5000L ; 2375L pour la cuve 2500L ; 2137L pour la cuve 2250L)

Pour tout contact avec des produits chimiques, nous consulter.

Ne jamais marcher sur une cuve.

Manipulation et installation

Le terrain choisi pour recevoir la cuve est nécessairement horizontal (pente inférieure à 1%), dépourvu de toute partie saillante pouvant détériorer la paroi de la cuve.

Dans le cas d'un terrain difficile, ré agréer le sol (à l'aide de sable ou de terre), de façon à réduire les inégalités.

Remplissage

- Veiller à ce que l'évent de dégazage ne soit pas obstruer.
- Connecter le tuyau de remplissage (option) en serrant modérément le raccord.
- Ouvrir la vanne puis commencer le remplissage.
- Pression Max de remplissage 6 bars et Vitesse Max de remplissage 600L/mn.
- Toutes nos cuves sont équipées d'un détecteur de sur-remplissage qui stop le remplissage quand la cuve est pleine.

1. USAGE

La cuve équipée est un dispositif fixe conçu pour la distribution, à usage non commercial, de fioul ou gasoil.

Le dispositif peut être utilisé, pour le ravitaillement des véhicules lourds, comme tracteurs, moissonneuses batteuses, sur le lieu **La cuve équipée est exclusivement réservé au stockage de fioul ou de gasoil (Interdit pour l'essence et autres liquides)**

2. EQUIPEMENT

1. Dispositif double-peau, capacité de 2250 à 9000 litres selon le modèle.

- Réalisé en polyéthylène, densité moyenne, stabilisé aux rayons UV
- Capacité utile de 95% de la capacité nominale

2. Équipement standard du distributeur de gasoil

- station équipée alimentée en 220 V DC d'un rendement maximal de 50 l/min à 96l/min selon le modèle,
- canne aspirante rigide à l'intérieur du dispositif, avec crépine.
- flexible de refoulement de 20mm à 25mm suivant débit, longueur de 5 ou 6m (10m en option) avec pistolet automatique

3. Jauge déportée pour mesurer le niveau de carburant à l'intérieur du dispositif (à configurer suivant la capacité de la cuve, voir notice de la jauge)

4. Compteur permettant d'indiquer le nombre de litres pompés

5. Event - pour compenser la différence de niveau de pression dans le dispositif pendant ravitaillement et déchargement

3.1 NOTES SUR LE MATERIEL TRANSPORTE

La source d'information principale sur le matériel dangereux stocké est sa Fiche de données de sécurité, à demander à votre distributeur de fioul ou de gasoil.

Les dangers principaux causés par la substance stockée :

Le gasoil est une substance inflammable, toxique et dangereuse pour les personnes comme pour l'environnement. L'inhalation des vapeurs ou l'avalé de cette substance peut causer l'altération irréversible de l'état de santé, p.ex. Endommagement des poumons ou du système digestif.

Etant toxique pour les organismes terrestres et aquatiques, cette substance peut causer également des effets nocifs d'une longue durée pour l'environnement. Elle augmente le risque d'incendie, ses vapeurs composent un mélange explosif avec l'air, les gazes sont plus lourds que l'air, s'accumulant près de la terre et dans les parties basses des locaux.

3.2 EXPLOITATION

La cuve équipée de gasoil a été conçue et fabriquée pour résister à toute épreuve, être durable et infaillible, sans demander des travaux de maintenance fréquents pendant son exploitation.

Après la livraison, avant le premier remplissage de la cuve, il est recommandé de vérifier si l'équipement est complet et si aucune pièce n'a été endommagée pendant le transport. Après le remplissage et le branchement d'alimentation de la pompe, le dispositif est prêt à l'emploi.

En raison du genre de liquide contenu et des dangers qui en résultent pour l'environnement, il est nécessaire de respecter les recommandations suivantes :

Le dispositif ne peut être rempli que par la tubulure de 50mm.

- Il faut éviter le remplissage de la cuve au-dessus de sa capacité nominale.
- L'huile usagée ne peut être stockée dans la cuve au risque d'endommager la station de pompage.
- Avant de commencer l'exploitation, il est nécessaire de connaître l'instruction d'exploitation de la pompe.
- Stocker la cuve équipée de manière à éviter tout endommagement mécanique de la paroi et maintenir en efficacité constante son équipement.
- Remplissage et ravitaillement de la cuve équipée ne peut être effectuée que par des personnes adultes et formés pour ces opérations.
- Contrôler et nettoyer périodiquement les crépines de la canne d'aspiration.
- Il est strictement interdit d'effectuer des modifications de l'équipement ou de changer la destination du dispositif sans accord préalable du fabricant.
- Si le dispositif ou une partie de son équipement a été endommagé, il faut mettre la cuve équipée hors d'exploitation jusqu'à sa réparation. Dans le cas de constatation d'existence d'une fuite à l'intérieur de la peau, il faut pomper le carburant avec un autre dispositif et contacter RENSON International.
- Dans le cas de pollution de l'intérieur du récipient, il est nécessaire de le faire nettoyer par des entreprises spécialisées.
- Il est important d'empêcher l'accès au dispositif à toute personne non autorisée.

3.3 RESPONSABILITE DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire est responsable de:

- Surveiller la cuve équipée en faisant des inspections périodiques et des visites techniques. Il est possible de commander ce service à une autre entreprise autorisée.
- Exécution des contrôles périodiques une fois par an au minimum. Création des rapports de résultats des contrôles. Ces rapports doivent être conservés tant que le dispositif sera utilisé pour le stockage des substances dangereuses.
- Demande d'inspection et exécution des inspections périodiques dans les intervalles maximales de 2,5 ou de 5 années.
- Assurer au personnel utilisateur une formation obligatoire.
- Informer le propriétaire consécutif des contrôles et des inspections exécutées, ainsi que de lui transmettre la documentation relative à la cuve équipée.
- **CONTROLE PERIODIQUE DU DISPOSITIF**

Les contrôles mentionnés ci-dessous, soit les inspections, doivent être exécutés par une unité d'inspection autorisée. Chaque dispositif doit être examiné à intervalle régulier

- **Surveillance par propriétaire**

(pas moins d'une fois par année) en ce qui concerne :

- a) évaluation d'état intérieur et extérieur,
- b) fonctionnement infaillible de l'équipement,

- - **Tableau des actions de contrôle**

Actions	Période en années	Contrôlé par
Inspection d'état extérieur	1	Utilisateur
Remplacement des joints d'étanchéité	5	Utilisateur
Inspection d'état intérieur	1	Utilisateur
Inspection de station de distribution	1	Utilisateur

Le rapport de contrôle doit être conservé par le propriétaire de la cuve équipée. Si le dispositif est vendu d'occasion à d'autres, les rapports doivent être joints.

- **CONDITIONS DE GARANTIE**

Le fabricant donne une garantie de :

- 10 années pour l'étanchéité de la cuve
- 1 année pour la station de distribution et autres éléments d'équipement

La garantie ne comprend pas les travaux de maintenance standard des dispositifs, comme nettoyage des filtres, etc...

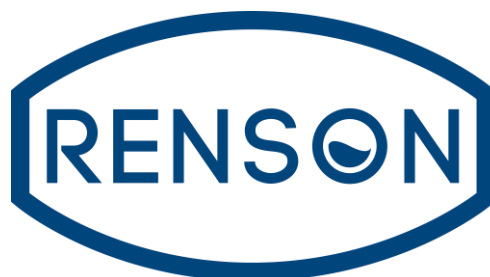
L'acheteur perd son droit à la garantie dans le cas de:

- détériorations résultants de transport, service ou de stockage inapproprié
- manque de conservation, détériorations mécaniques ou actes de vandalisme,
- défaillances qui résultent des réparations ou des modifications de la cuve équipée par le propriétaire.

L'entreprise RENSON international ne pourra pas être tenue responsable des dégâts résultants d'une mauvaise utilisation de la cuve équipée de stockage, ou du non-respect de la présente notice d'utilisation.



DATE	CONTRÔLE	OBSERVATIONS



Élevage

RENSON INTERNATIONAL
ZA de l'A2 ACTIPOLE
59554 RAILLENCOURT-ST-OLLE
France
Tél : 03 27 72 94 94
Fax : 08 05 69 02 90

RENSON ELEVAGE
5 rue Félix Depail
35250 CHEVAIGNE
France
Tél : 02 99 25 39 38
Fax : 02 99 25 39 47

Site internet : <http://www.renson-international.fr>